

## **GESTION ECOLOGIQUE DU CERF**

La chasse ne constitue pas un obstacle pour l'avenir de la forêt mais au contraire un « outil » indispensable aux forestiers et un « maillon » précieux de sa pérennité.

Cette problématique doit se gérer dans un contexte de RESPECT.  
Ce respect de l'équilibre sylvo-cynégétique reste une priorité.

Dans la majorité des forêts françaises, l'équilibre existe ; cependant il faut reconnaître que certains secteurs sont touchés par de multiples dégâts (défaut de régénération-abrutissement-écorçage). Sans les chasseurs, qu'en serait-il au niveau national, quel en serait le coût pour notre société et pour le contribuable ? Le monde de la chasse est disposé à agir afin d'améliorer la situation et rétablir un équilibre sylvo-cynégétique dans les secteurs concernés mais à condition d'intervenir dans le respect des espèces animales, en particulier l'espèce cerf. Le cerf participe pleinement à la biodiversité et constitue avec la forêt un écosystème remarquable que nous devons absolument maintenir. Il est également un symbole de puissance, de grandeur, de beauté et de liberté. Une récente étude sociologique montre que 80% de la population accorde au cerf une forte valeur de symbole et considère qu'il doit exister pour apporter de la beauté, du rêve et de la richesse dans notre nature déjà tant dépréciée et fragilisée.

Dans un même esprit de partage, cette collaboration des chasseurs mérite elle aussi plus de respect, condition nécessaire pour garantir des relations saines et sincères avec l'administration et les forestiers. La politique des « diktats venant d'en haut » conduit inévitablement à l'échec. Seule la concertation locale, objective avec des responsables de terrain permettra de progresser et d'agir ensemble. Des outils de travail comme les indices de changement écologique (ICE), des partages d'informations et de diagnostics généreront des accords productifs entre les différentes parties. Le chasseur n'est pas là pour effectuer des « basses besognes » mais au contraire pour réguler proprement, avec éthique, dans le respect des espèces (cerf ou autres) et dans l'approche et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique en conformité avec les règles de sécurité.

Les dégâts forestiers et agricoles imputés au cerf ne dépendent pas que de l'animal lui-même mais de 3 paramètres majeurs :

- 1) De la densité des animaux en équilibre ou non avec la capacité d'accueil de la forêt
- 2) De la sylviculture.
- 3) Du dérangement

Il est donc nécessaire d'adopter des mesures en rapport avec ces 3 paramètres :

### **A) Mesures cynégétiques**

Dans les cas de dégâts importants, il est indispensable de réduire les densités en prélevant plus de biches et de faons (catégories qui participent à la dynamique de la population) tout en contrôlant mieux le dérangement et en améliorant le potentiel d'accueil par des aménagements sylvicoles. Il n'est pas recommandé d'augmenter les prélèvements mâles afin de rétablir l'équilibre des sexes souvent défaillant dans beaucoup de secteurs car les mâles ne participent pas à la dynamique des populations. Ce principe permettra d'obtenir un vieillissement des mâles pour les futures populations de cervidés réduites en quantité mais améliorées en qualité.

Durant cette phase réductrice, la surveillance de l'équilibre faune-flore pourra s'établir à l'aide de l'analyse des plans de chasse et des Indices de Changement Ecologique d'abondance de la population (indices phares ...), de performance des individus (poids des faons...), de pression sur la flore (indices de consommation).

Cette volonté de rétablir l'équilibre faune-flore devra être accompagnée par la volonté de réguler l'espèce cerf en parfait accord avec sa biologie, synonyme de gestion raisonnée.

Respectons particulièrement :

### **1) L'équilibre des sexes**

Les bracelets indifférenciés vont à l'encontre de cette loi biologique incontournable. Ils traduisent une volonté qui pousse le chasseur « à tirer sur tout ce qui bouge » avec des conséquences graves sur la sécurité, sur l'intégrité physique des animaux (tirs dans de mauvaises conditions d'identification souvent à l'origine de blessures) et sur le non-respect d'une sex-ratio équilibrée. Ce type de bracelet favorisera la création d'orphelins dont les conséquences sont nocives pour l'espèce et inconcevables dans le cadre du bien-être animal.

**2) Le vieillissement des mâles** assure une meilleure compétition pendant le rut, donc une meilleure sélection naturelle. Pour cela, il convient de veiller à une attribution modérée des cerfs coiffés, afin d'obtenir des réalisations mâles ne dépassant pas les 80% des réalisations femelles, ceci dans le but de compenser les pertes extra cynégétiques (combats de brame-accidents dus aux bois-accidents de la route-braconnage etc..) plus fortes chez les mâles. En dehors du brame, contrairement aux jeunes et aux subadultes, ces cerfs mûrs et vieux se répartiront plus largement dans l'espace et créeront ainsi moins de dégâts.

**3) Le statut grégaire de l'espèce cerf** est très important par rapport à la pression sur la flore.

En effet, sa vie en groupe qui, à l'origine, lui permettait de se sécuriser face à ses prédateurs est inscrite dans ses gènes ; elle lui procure « un bien-être social » décrit par le grand biologiste A. BUBENIK. La réduction des grandes hardes est donc envisageable sans agir dans l'excès. La disparition des petites hardes (5 à 10 animaux dans les noyaux) serait très préjudiciable pour l'espèce qui subirait une « misère sociale » avec création d'un stress constant entraînant une diminution de l'assimilation des aliments et une augmentation des besoins et des dégâts. Les centres hypothalamiques, responsables du choix alimentaire, conduisent, en cas de stress, ces animaux à l'abrutissement et à l'écorçage. Ce facteur majeur de la sociobiologie du cerf montre bien qu'un écosystème forestier doit se développer en présence de toutes les composantes, gibier compris. Le forestier moderne ne doit pas ignorer cette règle fondamentale. Le non-respect de cette loi de la nature relative à l'espèce cerf équivaldrait pour l'espèce loup à accepter sa présence en refusant l'existence de meutes.

**4) La répartition hétérogène dans l'espace** est un élément incontournable dicté par l'éthologie de l'espèce. Son aire d'évolution est caractérisée par la présence d'un noyau dans lequel vivent les biches, les faons, les jeunes mâles et quelques mâles subadultes. Pendant le rut (début septembre à mi-octobre) les autres mâles y rejoignent les femelles pour les quitter fin octobre. Le noyau est la pouponnière où naissent la plupart des petits. Autour de ce noyau existent :

- Une proche périphérie où évoluent quelques biches et des cerfs subadultes souvent groupés en « club de coiffés »
- La vraie périphérie, encore plus éloignée, est habitée par des cerfs mâles adultes ou vieux et quelques rares biches, le tout représentant une densité faible.

Lors d'une baisse des densités, cette notion de sociobiologie implique que la population dans le noyau sera obligatoirement plus importante qu'en périphérie et qu'il faudra y accepter une pression plus forte sur la flore.

#### **5) Des propositions de plan de chasse cohérentes et raisonnables**

Lorsqu'un plan de chasse est démesuré (taux de réalisation inférieur à 60%), on obtient un résultat contraire au but recherché. En effet, l'espèce cerf est l'espèce la plus sensible au dérangement. Des plans de chasse excessifs poussent les chasseurs à exercer une pression plus forte en temps (nombre de jours) et en intensité (plus de chiens, plus de traqueurs, plus de traques) qui rend les « intelligentes » biches beaucoup plus méfiantes et pratiquement imprenables tellement leurs ruses deviennent sophistiquées et nombreuses. Pour ces raisons, un plan de chasse correctement équilibré diminuera la pression de chasse avec comme conséquence un succès amélioré au niveau des réalisations, le tout dans un contexte de stress amoindri pour le gibier. Par exemple, pour prélever 100 biches il est préférable d'en attribuer 140 plutôt que 250. Cette situation a déjà été vécue dans le département des Vosges.

Des plans de chasse excessifs génèrent une pression cynégétique trop forte pour le cerf, source de dépenses d'énergie et de stress énormes, facteurs de dégâts importants.

**6) La biodiversité** autorise une colonisation naturelle de l'espèce à condition qu'elle soit régulée. Cette notion implique que la création de zones de non-présence du cerf est un non-sens biologique en contradiction avec les règles de la biodiversité.

**7) L'éthique de chasse** au 21<sup>e</sup> siècle est plus que jamais incontournable. Le chasseur gestionnaire ayant la responsabilité de réguler une population d'animaux sauvages, en d'autres termes, qui a le droit de vie ou de mort sur un animal aussi noble que le cerf, doit exercer proprement son art et respecter l'intégrité physique de sa proie potentielle. La « barbarie » appartient aux temps passés. Le tir d'un animal ne s'exercera que dans de bonnes conditions sur des sujets peu éloignés, évoluant à vitesse réduite afin de limiter au maximum les risques de blessures. Dans les cas de tirs manqués, il est conseillé de bien contrôler « l'anschluss » et lors de blessures, le chasseur a le devoir de réaliser une recherche au sang à l'aide d'un chien spécialisé, afin d'abréger les souffrances de la victime ou de retrouver rapidement un animal mort encore consommable. La polémique sur les débordements, lors d'abattages brutaux d'animaux d'élevage dans certains abattoirs est justifiée, la même philosophie de bien-être animal mérite d'être applicable aux cerfs lors des actes de chasse. Rappelons également que « cervus elaphus » est l'espèce grand gibier la moins résistante aux blessures. A l'exception d'une atteinte provoquée par une balle en seton sous le cuir, les autres sont toutes mortelles à 90% à court, moyen ou long terme. La souffrance d'un cervidé blessé n'est pas comparable à celle d'un arbre ébranché ou écorcé !

Par ailleurs, la dépendance maternelle chez le cerf étant de deux ans, la production d'orphelins mérite réflexion. Ils sont toujours abandonnés et rejetés par les hardes qu'ils fréquentaient avec leur mère. Dans les milieux rudes (montagne, enneigement, etc.), leur seul avenir consiste à mourir misérablement à « petit feu ». Dans les milieux plus favorables, leur survie et celle des femelles, en particulier, induit des conséquences graves pour la population. En effet, les orphelines rescapées, obligatoirement chétives, arriveront à maturité sexuelle, seront fécondées et subiront des gestations fort délicates suivies d'avortements ou de mise-bas difficiles avec production de sujets déficients mâles ou femelles à nouveau fécondables. Ainsi, se prolonge ce phénomène délétère pour l'espèce, à l'origine de lignées physiquement diminuées. Avant tout tir de biches, le chasseur écologue s'imposera une règle rigoureuse d'observation évitant la création d'orphelins. Objectifs et réalistes, comprenons tous notre impératif de prélever proprement dans le respect d'une éthique inattaquable, seule garantie d'une image positive et écologique.

### **8) La dernière mesure cynégétique prioritaire est l'application des règles de sécurité.**

Le chasseur contraint de prélever, voire de tirer davantage, s'imposera de garder toute sa lucidité et d'agir uniquement dans des conditions raisonnables, limitant par conséquent le nombre de possibilités de tir. Dans ce domaine sécuritaire, un laisser-aller ou un comportement « euphorique » constituent une faute grave.

## **B) Mesures sylvicoles**

Une sylviculture artificielle inadaptée ne crée pas les conditions nécessaires à une bonne évolution de la faune, du cerf en particulier, dans son milieu forestier. La sylviculture et l'espèce cerf doivent participer réciproquement au bon fonctionnement de l'écosystème auquel ils appartiennent. Une étude récente réalisée par des scientifiques de haut niveau (A.SCHNITZLER - M.S. DUCHIRON) intitulée « Approche écologique et historique du cerf dans le massif vosgien », montre que la sylviculture est souvent considérée comme « un champ d'arbres » et non comme un écosystème vivant dont les cervidés font partie intégrante.

La sylviculture ne doit plus être une liste de travaux forestiers à réaliser, mais elle doit constituer le concept scientifique d'intégration de l'homme dans l'espace naturel que représente la forêt, donc un concept scientifique pour gérer la forêt en minimisant les écarts avec une évolution naturelle. Les forêts à structure irrégulière verticalement résistent mieux à l'offensive des cervidés qu'une futaie régulière équienne, car les individus susceptibles d'être davantage consommés ou écorcés sont répartis de manière plus dispersée. Dans les futaies irrégulières constituées d'essences autochtones variées (feuillus et conifères), la résistance aux maladies, aux attaques parasitaires et aux dégâts de cervidés est bien supérieure à celle des forêts régulières et monospécifiques.

Pour permettre le passage d'un type d'exploitation (futaie régulière) à un autre (futaie jardinée ou futaie irrégulière par exemple), il est nécessaire d'adopter des mesures transitoires favorables à la capacité d'accueil telles que :

- Maintien et entretien des clairières et des lisières
- Installation de prés bois
- Fauche et élargissement des talus et voies forestières
- Cloisonnements
- Maintien de chablis de sapins ou abattre en fin d'automne sur les zones d'hivernage quelques sapins (nourriture ligneuse) que l'on évacuera à la fin du printemps.

## **C) Le dérangement**

Sous toutes ses formes, il participe activement à l'augmentation des dégâts car l'espèce cerf est une des espèces les plus sensibles à ce type de perturbation par la mise en œuvre de ses perceptions olfactives, auditives et visuelles.

Les sources de dérangement sont d'origines diverses :

- Pénétration humaine dans les massifs (certaines pratiques sportives, raquettes en hiver, cueillettes, recherches de mues, VTT, quads, manœuvres militaires sur zones sensibles...)
- Activité chasse qui doit rester raisonnable grâce à des plans de chasse adaptés et équilibrés.
- Certains photographes acharnés et inexpérimentés en périodes sensibles (brame, hiver...)
- Divagation de chiens
- Exploitation forestière parfois excessive et hyper mécanisée.

Ce dérangement provoque un stress à l'origine de fuites répétitives (la distance de fuite minimum est de 500 à 1000m) causes de grandes dépenses d'énergie compensées par une surconsommation alimentaire.

Le stress (manifestation cérébrale) en lui-même engendre une baisse de la capacité d'assimilation des aliments par action des centres hypothalamiques sur la fonction digestive (BUBENIK A.), d'où une amplification de la prise d'aliments. Ces deux phénomènes (fuite et défaut d'assimilation) sont les causes de nombreux dégâts qui peuvent être triplés, voir quadruplés surtout lorsque la pression de chasse devient excessive sur des territoires inférieurs à 1000ha et contigus.

A titre d'exemple, la fuite (500 à 1000m mini) d'un cerf dérangé en hiver dans 70cm de neige provoque une dépense d'énergie supplémentaire pouvant atteindre 4 à 5 fois sa ration alimentaire quotidienne hivernale sans dérangement.

A noter également que le stress déclenche chez le cerf des réflexes de corticomanie à l'origine de phénomènes d'écorçage importants.

Les outils réglementaires (codes rural, forestier et de l'environnement, arrêtés municipaux, règles Natura 2000...) permettant le respect de la quiétude existent. Il convient de les appliquer si nécessaire. L'information et la sensibilisation, voire la canalisation du public, doivent toutefois être privilégiées. Ces mesures de protection de la tranquillité concernent essentiellement les périodes sensibles de mise-bas, de reproduction (brame) et hivernales (gestation avancée), surtout en montagne où les animaux présentent une grande faiblesse.

Aménageons la forêt pour favoriser la quiétude. Par exemple : ne pas exposer les zones de gagnages forestières (ouvertures prairies) aux yeux du public en créant ou en maintenant des écrans sylvicoles.

La remise en question des objectifs et des pratiques de chasse et de sylviculture ainsi que la régulation du dérangement seront les clés du succès recherché. Le chasseur écologue, dans le respect de ces règles (grégarité, génétique, sex-ratio, vieillissement des mâles, tranquillité) participera au maintien optimum de l'espèce proche du schéma naturel tout en participant à la stabilité de l'équilibre sylvo-cynégétique. Le chasseur et le forestier s'efforceront de s'estimer mutuellement ; les deux, dans tous les cas, manifesteront le devoir de respecter la biologie de l'espèce cerf, de gérer une forêt plus naturelle, synonyme de réussite. La volonté de partage de ces deux acteurs majeurs garantira le maintien d'un écosystème de qualité en conformité avec l'écologie. Une telle population de cervidés évoluera en équilibre avec son milieu forestier à la fois adapté à l'espèce et économiquement productif.

Le cerf est le Roi de la forêt que nous devons optimiser pour pérenniser son statut de monarque.

« Une forêt sans grands herbivores est pareille à un orchestre sans violons » : David HASKEIL

**Jean-Pierre BRIOT**

FDC88 - Vice-Président Montagne

Président Commission Grand Gibier